

Passeport de la République de Guinée

Auteur(s) : Williams Sassine

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

18 Fichier(s)

Citer cette page

Williams Sassine, Passeport de la République de Guinée, 1978/07/27

Consulté le 16/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/francophone/items/show/4145>

Copier

Description & analyse

Analyse 1978.07.27 Passeport N° 6645 établi par la République de Guinée, prorogé jusqu'au 23 mars 1986. (WS a voyagé jusqu'au 18/06/1986). Les visas entrée et sortie indiquent tous les voyages de WS pendant cette période

Contributeur(s)

- Élisabeth Degon
- Jules Musquin

Informations générales

Cote 17.9

Collation 18

Présentation

Date 1978/07/27

Mentions légales

- Fiche : Élisabeth Degon, équipe francophone, Institut des textes et manuscrits modernes, CNRS-ENS ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)
- Texte : Avec l'accord des ayants-droits de la famille Sassine, toute autre utilisation que la consultation est soumise à leur autorisation

Nombre de pages 18

Notice créée par [Jules Musquin](#) Notice créée le 10/09/2025 Dernière modification le 28/10/2025

06645

VISAS

**AMBASSADE DU SENEGAL
à KOUATCHOTT**

VISA

Mr. du VISA 5A551

Governo VISA

Names of Principals

Duta de Definindo

Далее в экспозиции

Nombre de Líneas Autorizadas

~~Punto Relojero de Chequeo Sistémico~~

L'Ambois Group

卷之三

卷之三

19

Fichie

06645

VISAS

T-11-83

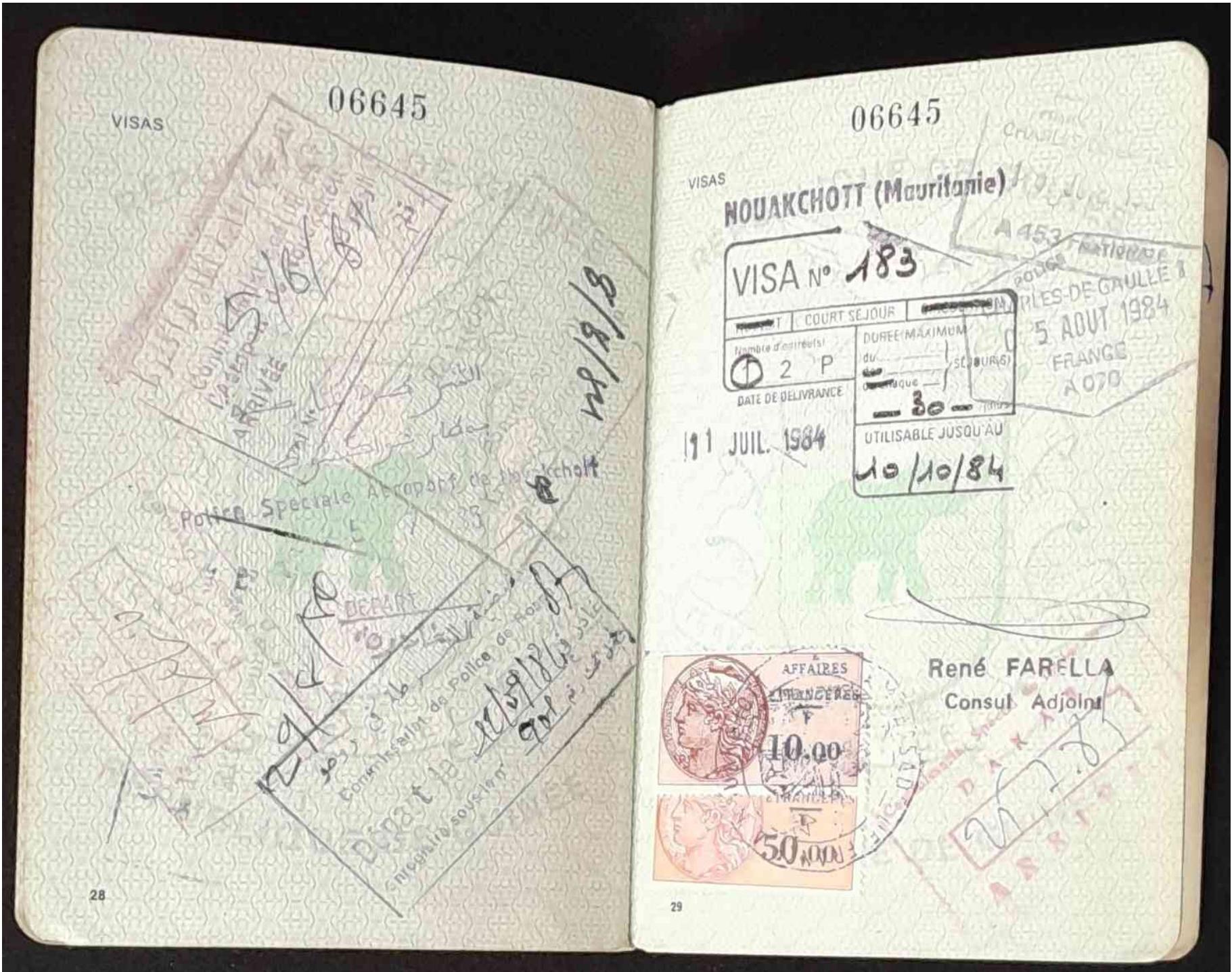


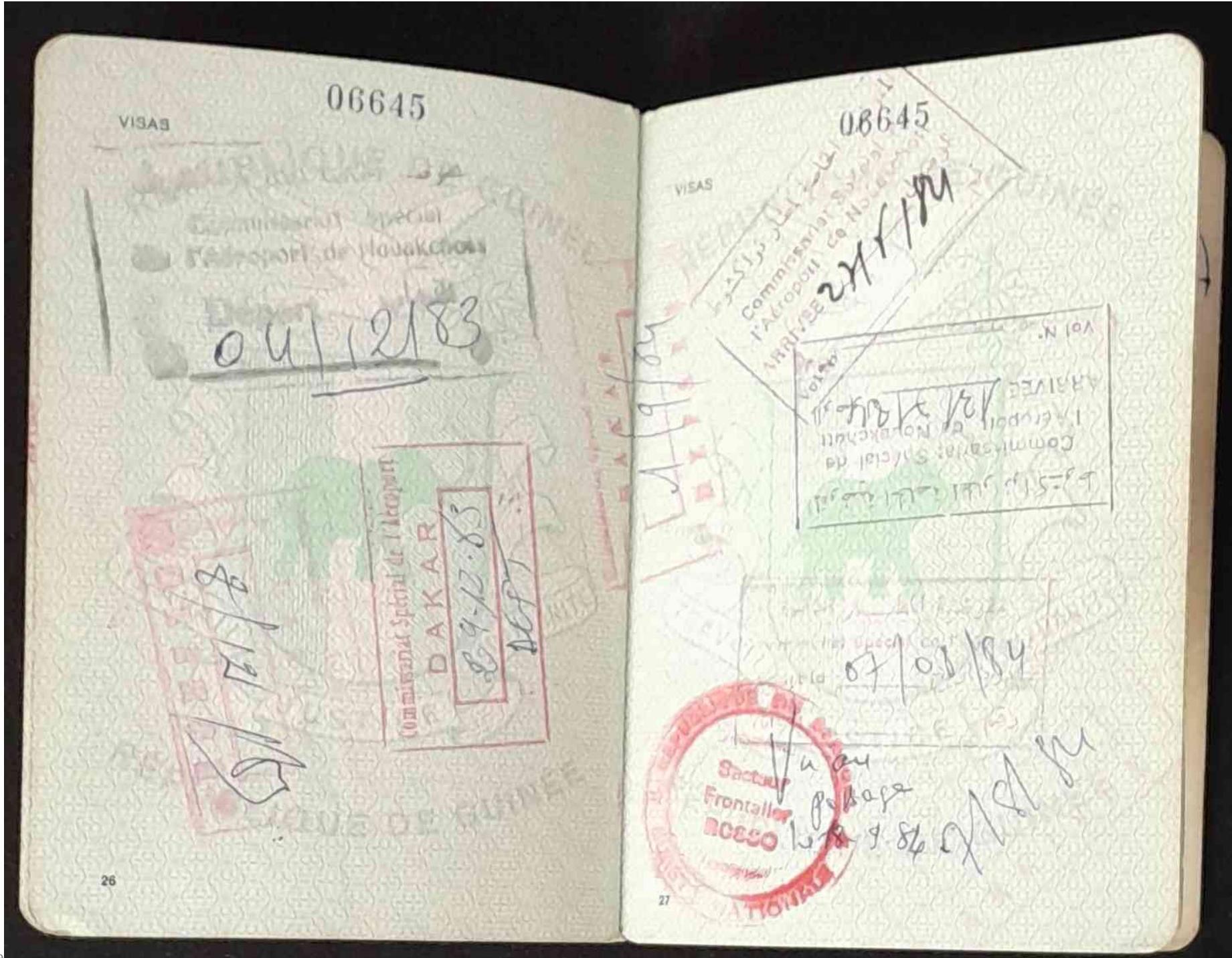
POLICE DE
ARRIVÉE

G JAN '19
REPUBLIQUE FEDERALE DE GERMANY

19

八



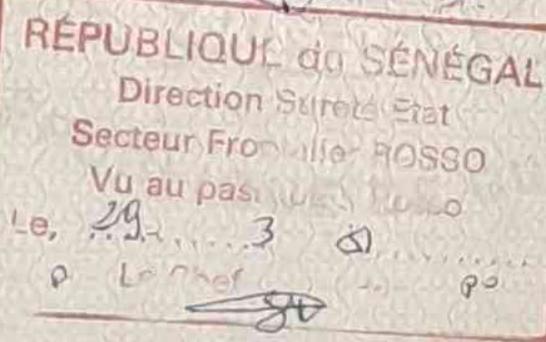
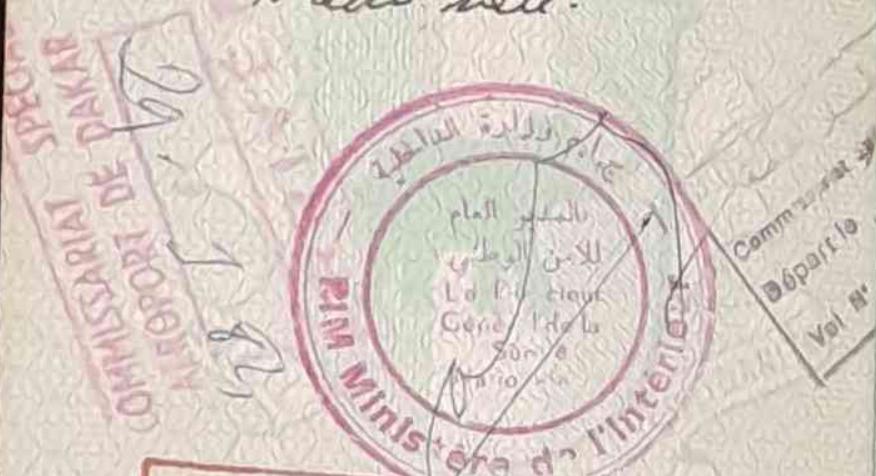


VISAS

06645

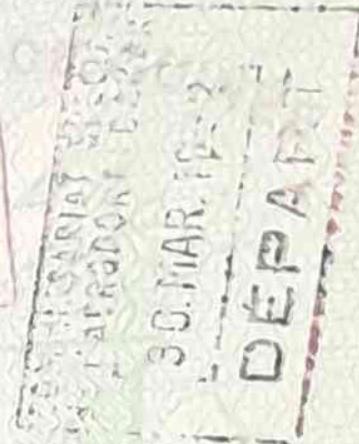
Vu au départ de Nouakchott
le 27-3-1984.

Le Directeur Général de la Sureté
Nouakchott.

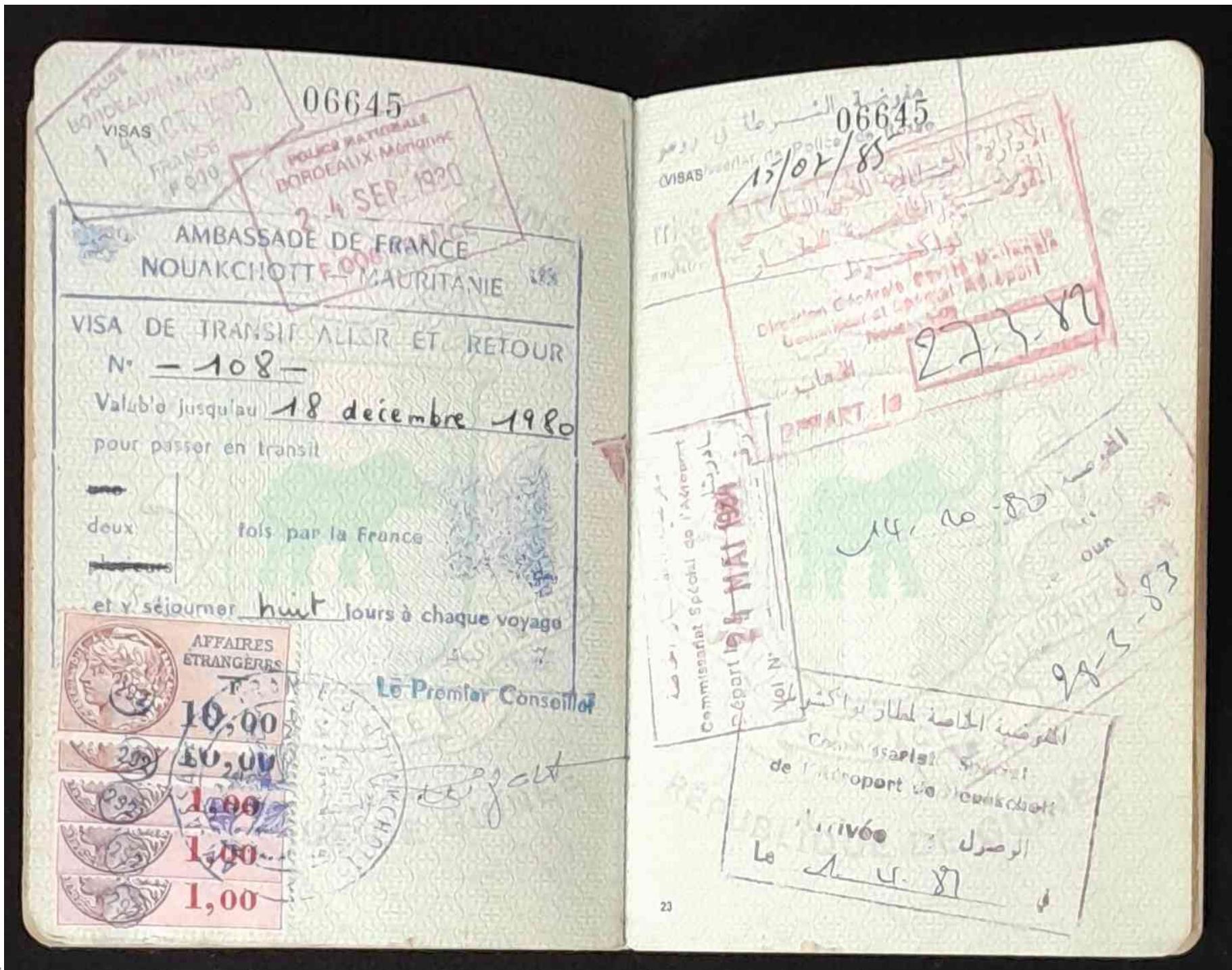


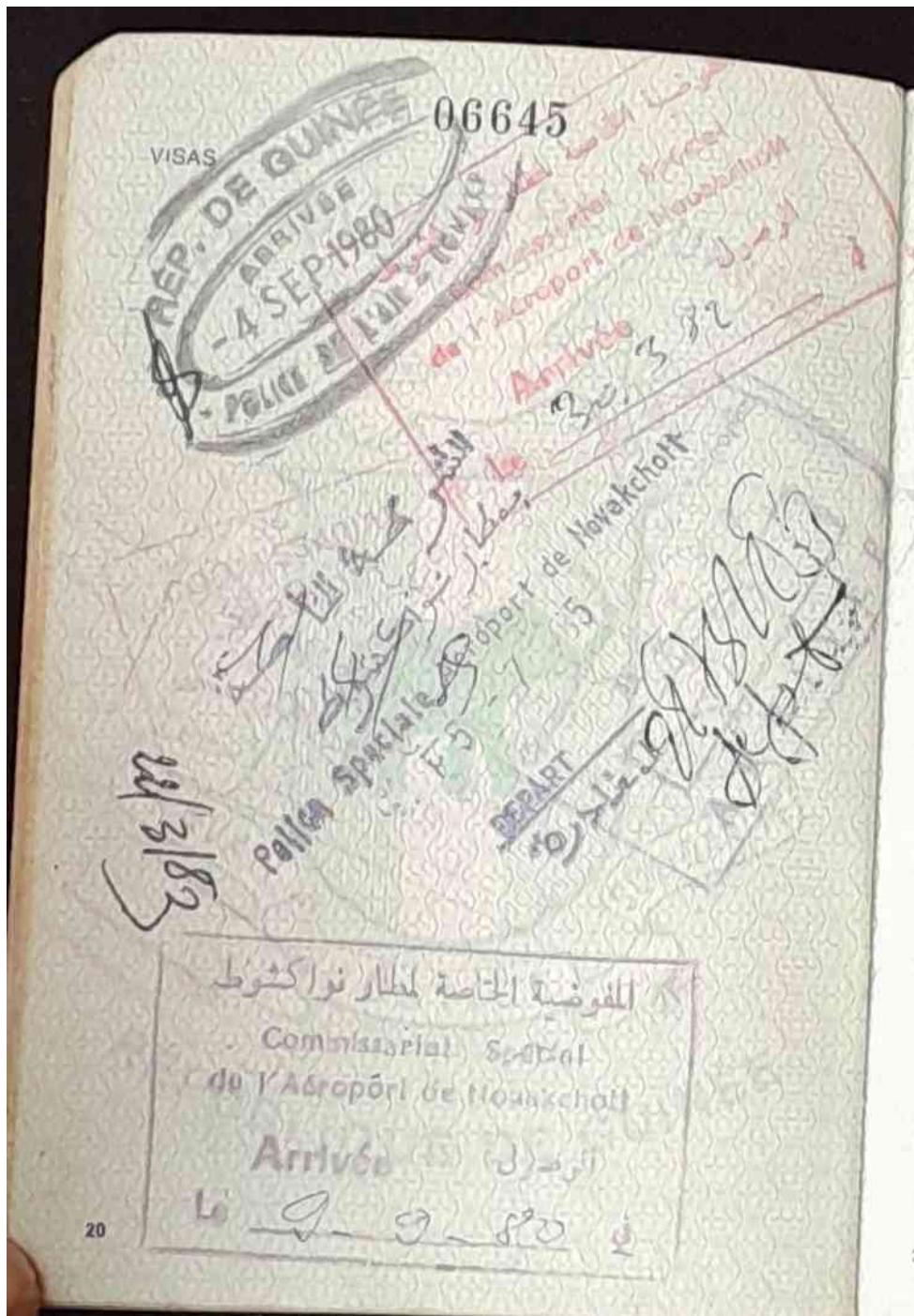
06645

VISAS



29/3/82





06645

VISAS



AMBASSADE DE FRANCE A
NOUAKCHOTT — MAURITANIE

VISA DE COURT SEJOUR ALLER ET RETOUR

Nº — 44 —

Valable pour un séjour de Un mois
à compter du passage à la frontière française
qui devra avoir lieu avant le 12 juin 1980



Raymonde HILLION
Vice Consul
Chef de Chancellerie

06645

VISAS

29. 05

四

Mar 4/84

~~REPUBLIQUE FEDERATIVE DU BRESIL~~
SURETE NATIONALE
PARIS, RUE DE LA GUERRE

19 DATE 1/9/52

06645

VISAS

AMBASSADE DU BÉNÉGAL
NIAMEY

Nature Transit
 Nom Williams SASSINE
 Valide pour votre voyage
 Date de délivrance 6 Août 1979
 Date d'expiration 12 Août 1979
 Nombre d'entrées autorisées une
 Durée autorisée de chaque séjour 2 jours

L'ambassade vous fournit un billet aérien
 gratuit Niamey-Bamako-Nouakchott.



1000
FRANCS

16

18 aදeur

20 aදeur

06645

VISAS

RÉPUBLIQUE DE HAUTE-VOLTA

Direction Générale de la Sécurité Nationale

POLICE DE L'AIR

OUAGADOUGOU

ENTRÉ LE 8.8.79

RÉPUBLIQUE DE HAUTE-VOLTA

Direction Générale de la Sécurité Nationale

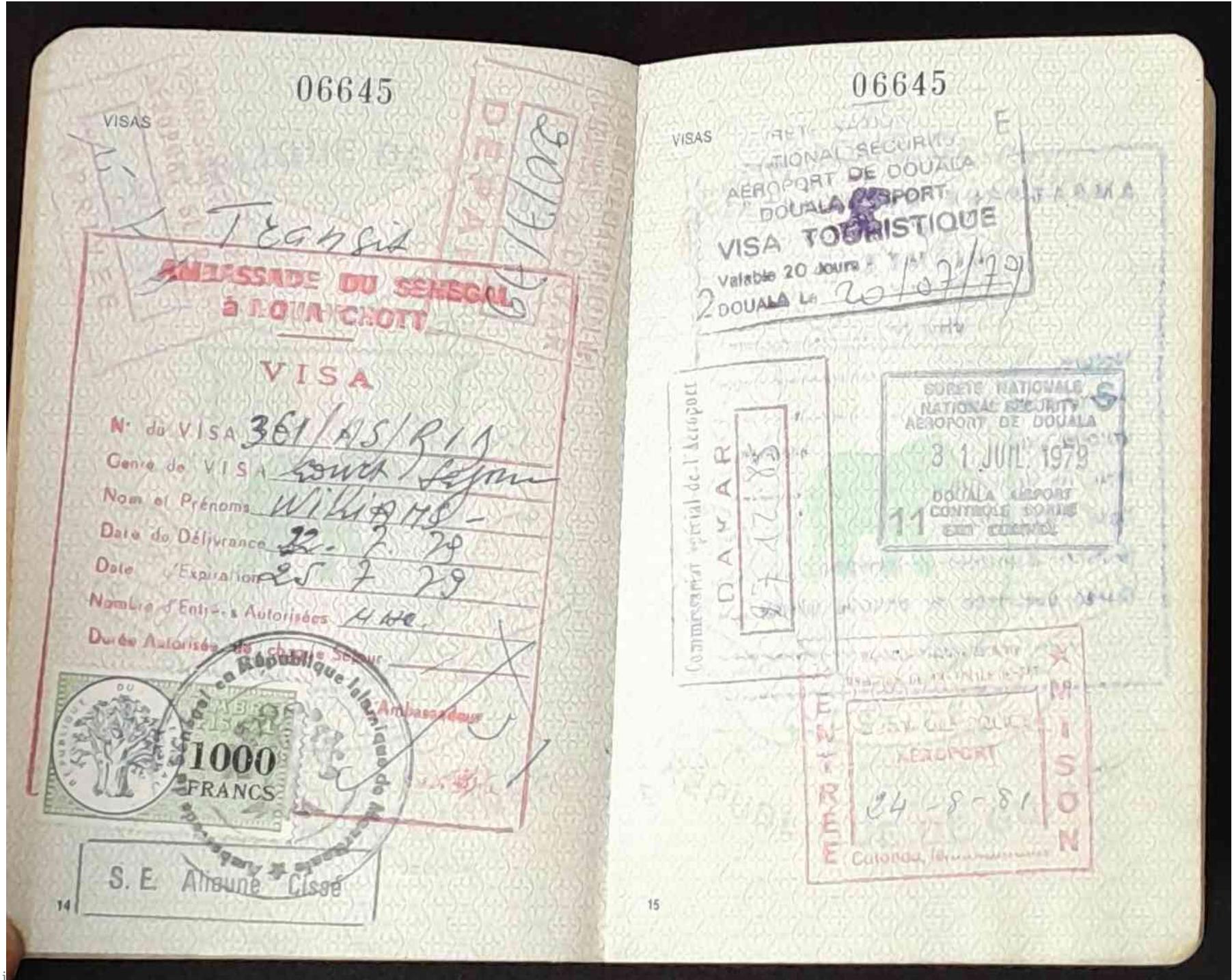
POLICE DE L'AIR

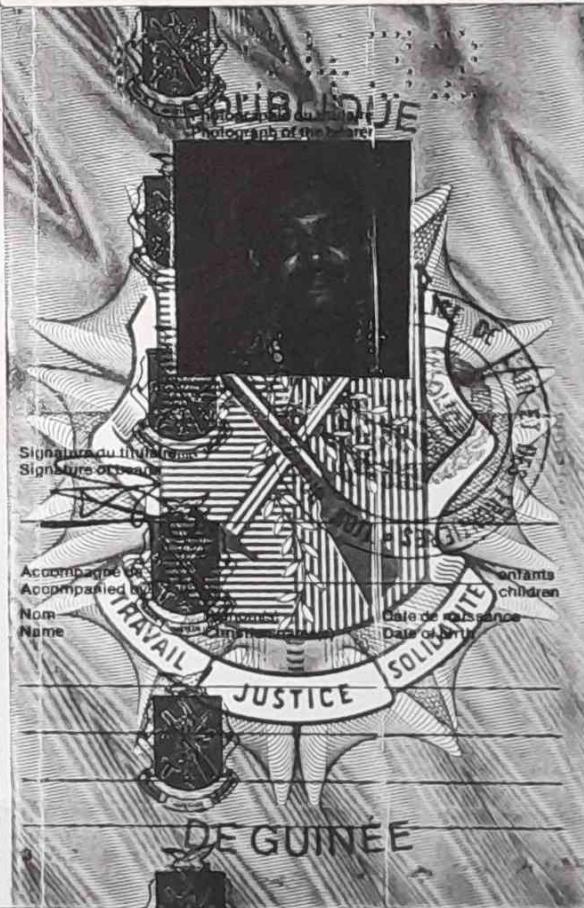
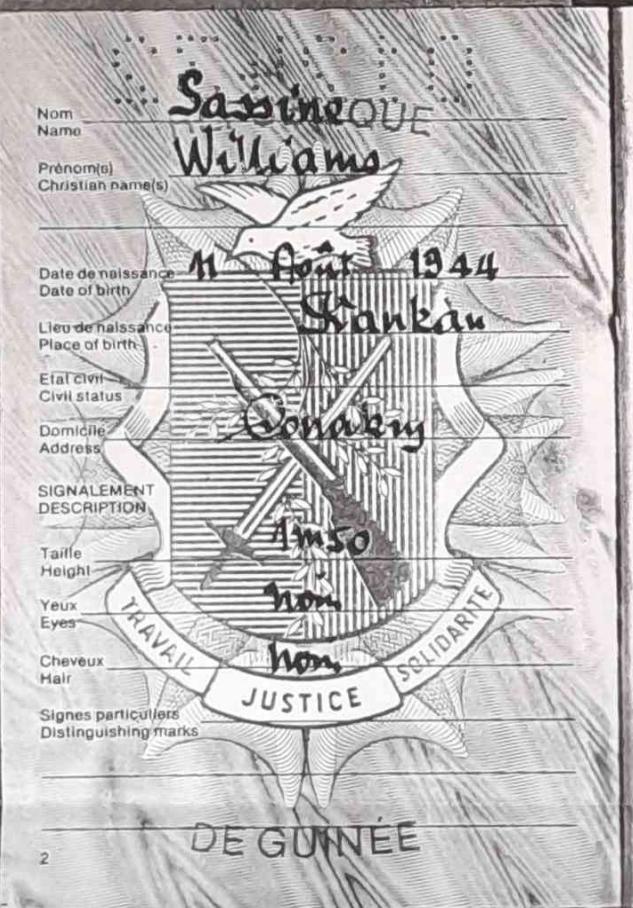
OUAGADOUGOU

SORTIE LE 10.8.79

Arrivée	Le 3 SEP 1980
Sortie	Le 3 SEP 1980
Port	ABIDJAN - CÔTE D'IVOIRE

17





0127432

06645

VISAS

مطار تواكشوط
Aéroport de Nouakchott
Police Sénégalaise

13. 8. 78

الى زور

ARRIVÉE

الخصوصية الخاصة لطارف تواكشوط

Contrôle frontal
de l'aéroport de Nouakchott

Arrivée

Le

18 Aout 78



11/11/50 - 11/11/50

06645

VISAS

8 - 8 - 84 154.100 N

AMBASSADE DU SENEGAL

NOUAKCHOTT

VISA

N° du visa 428/R/S/78/15

Género - Visa cours séjour
15 jours.

Date de délivrance 7. 10. 78

Date d'expiration 22. 10. 78

Membre d'enrée autorisé une

Durée autorisée de chaque séjour



06645

VISAS

圖文資訊圖文資訊

© 2011 by Pearson Education, Inc., or its affiliates. All Rights Reserved.

Comments on the Politics of Religion

THE END OF PAPERS

13 08 78

卷一百一十五 五
清·高宗御批

卷之三

卷之三

二〇〇九年

DRAFTS

da NIGER

Prudance / H.C.L.

Acropoli de NIAMEY

6-9-78

6

06645

VISAS

卷之三

卷之二

République du NIGER

Présidence / LRO

Aéroport de

Una l'arrived le - 388

22-3-83

22-5
T1 RIV

A circular green ink stamp from the Republic of Mali. The text "Rép. du Mali" is at the top, and "POLICE" is at the bottom. In the center, it says "DÉPARTEMENT DES PONTS ET CHAUSSEES". Below that is a large blue-green rectangular stamp with "DÉPARTEMENT DES PONTS ET CHAUSSEES" and "LE MARCHÉ" followed by a date "10-10-1980".

• Rép. du Mali

DEPART
J. DEP B/D
Police de la ville de

06645

Ce passeport est valable pour tous pays sauf, s'il y a lieu,
les exceptions ci-après
This passport is valid for all countries except the following

Ce passeport expire le
This passport expires on

Fait à
Issued at
le _____
on _____

27 Juillet 1982
- Conakry
28 Juillet 1978



Signature et cachet de l'autorité
qui a délivré le passeport
Signature and seal of the issuing
passport authority

J. Korate
S. Korate

06645

PROROGATIONS
RENEWALS

1. Prorogé jusqu'au
Renewed until

Fait à
Renewed at
le _____
on _____

23 MARS 1986

NOUAKCHOTT-RIM

24 MARS 1984

Timbre mobile
spécial à oblitérer
par un cachet

Signature et cachet de l'autorité
qui a prorogé la validité
Signature and seal of the au-
thority which has renewed this
passport

S. Korate
PAJEE

2. Prorogé jusqu'au
Renewed until

Fait à
Renewed at
le _____
on _____

Timbre mobile
spécial à oblitérer
par un cachet

Signature et cachet de l'autorité
qui a prorogé la validité
Signature and seal of the au-
thority which has renewed this
passport

06645

Profession

Ecrivain

Domicile

Address

Madina G. Nourakchott
R.I.M.

SIGNALLEMENT
DESCRIPTION

Taille

Height

1m, 60

Yeux

Eyes

Noirs

Cheveux

Hair

Noirs

Signes particuliers

Distinguishing marks

Accompagné de

Accompanied by

enfants
children

Nom
Name

Prénom(s)
Christian name(s)

Date de naissance
Date of birth

2

06645

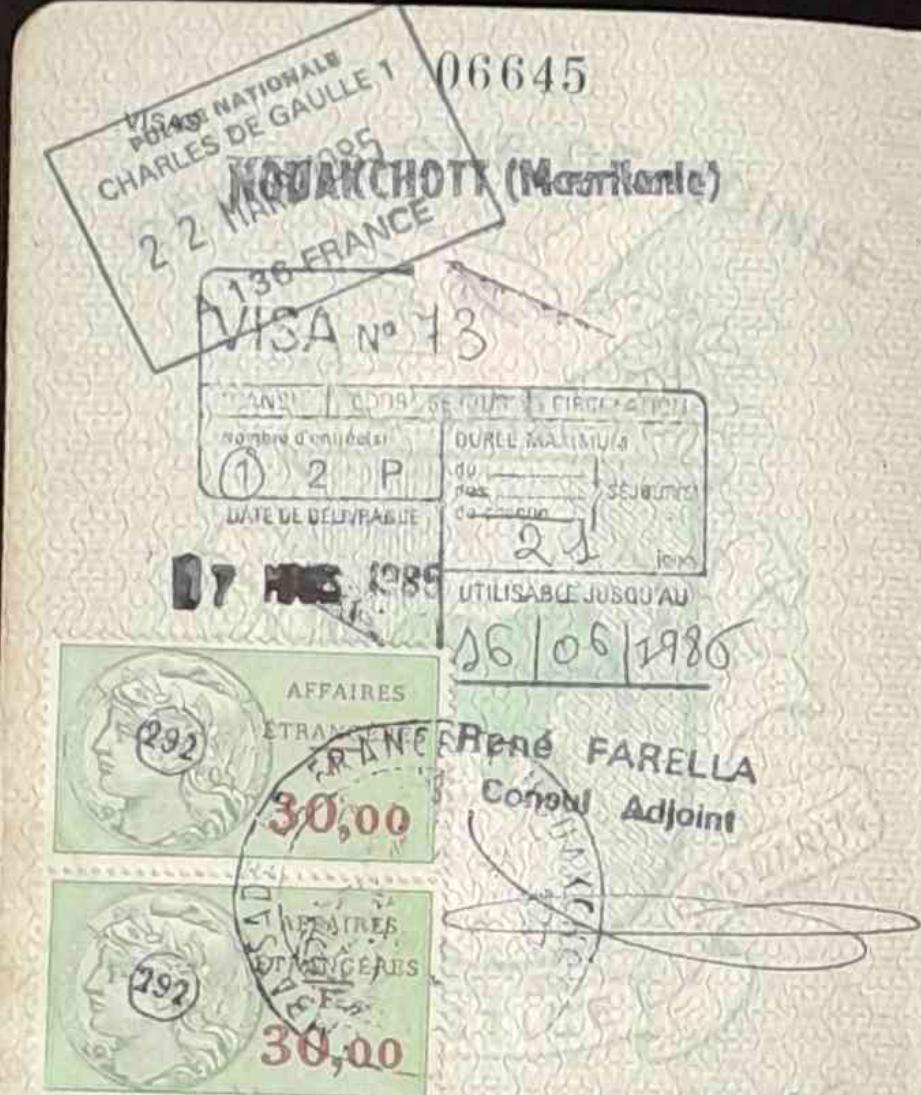
Photographie du titulaire et, le cas échéant, photographies
des enfants qui l'accompagnent
Photograph of the bearer (and children if any)



Signature du titulaire
Signature of bearer

Jillomy
Dassine

3



RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

1. Le passeport est rigoureusement personnel et doit être signé de son titulaire. Il ne peut être prêté ni faire l'objet d'un envoi par la poste.
2. Il est interdit d'y effectuer aucun grattage ni aucune correction, rature, surcharge ou adjonction de mentions ou de feuillets blancs supplémentaires. Toutes rectifications non opérées par l'autorité compétente pour sa délivrance ou son renouvellement entraînent la nullité de ce document.
3. Les enfants portés sur un passeport cessent de pouvoir voyager sous le couvert de ce document dès qu'ils ont atteint l'âge de 15 ans et doivent, alors, être munis d'un passeport individuel.
4. En cas de perte ou de destruction du passeport, son titulaire doit en informer immédiatement le service qui l'a délivré ou, à défaut, l'autorité administrative ou consulaire compétente la plus proche.
5. Le titulaire doit, avant de se rendre à l'étranger, s'assurer des conditions dans lesquelles le passeport lui permet d'entrer aux pays de destination et de transit et, obtenir du ou des Consulats étrangers compétents le visa qui pourrait être nécessaire. Il aura, également, le plus grand intérêt à se renseigner sur la durée du séjour que lui permet le seul passeport ou le visa et éventuellement sur les conditions requises pour l'exercice d'une activité professionnelle.
6. Le titulaire du passeport doit aussi se renseigner sur les formalités afférentes au transfert ou à l'acquisition des moyens de paiement en monnaie étrangère de manière à disposer de moyens suffisants pour assurer son séjour à l'étranger et son retour, les Consulats guinéens n'étant pas en mesure de prendre en charge son rapatriement.
7. Le renouvellement ou la prorogation d'un passeport expiré au cours d'un séjour à l'étranger doivent être demandés au Consulat de Guinée le plus proche.
8. Le titulaire du passeport doit, s'il se fixe à l'étranger, se faire immatriculer au Consulat de Guinée dans un délai de trois mois après son arrivée dans la circonscription consulaire.

06645

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE
REPUBLIC OF GUINEA

PASSEPORT
PASSPORT

NO 06645/78
SÉRIE C/O

WILLIAMS
Gassine

Nom
Name

Prénom(s)
Christian name(s)

Date de naissance
Date of birth

Lieu de naissance
Place of birth

Etat civil
Civil status

Nom du père
Father's name

Nom de la mère
Mother's name

11/Août 1944

Kankan

J. Wadih Gassine

Adama Traoré

Ce passeport contient 32 pages
This passport contains 32 pages

VISAS

06645

Commissionariat Général de l'Intérieur

DAKAR

29-01-84

ARRIVÉ



30

44

VISAS

06645

NOUAKCHOTT (Mauritanie)

VISA N° 270

TRANSIT	ROUTE SE SUIVANT	VALIDATION
1	2	P
DATE DE DÉLIVRANCE		
29/01/1984		
VALIDITÉ		
30 JOURS		
UTILISABLE JUSQU'AU		
28/02/1985		



31